

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

**COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES
(05120)**

**ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME**



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

PLU initial approuvé le 25 Octobre 2011

PLU arrêté le

Le Maire

PLU approuvé le

Le Maire

Alpicité
Nicolas BREUILLOT
urbanisme & paysages

SARL Alpicité – 14 rue Caffé – 05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80 / Mail : contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr



Caroline GUIGNIER
MONTECO
90 chemin du réservoir
04260 ALLOS
Tel : 04.92.83.81.36
mail : cguignier@monteco.fr
www.monteco.fr

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE.....	2
ORIENTATION N°1 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT URBAIN ET ECONOMIQUE EQUILIBRE.....	3
ORIENTATION N°2 : LUTTER CONTRE LE PHENOMENE DE COMMUNE DORTOIR EN ASSURANT UN DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE GARANT DES EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS.....	9
ORIENTATION N°3 : UN DEVELOPPEMENT URBAIN SOUCIEUX DU MAINTIEN DE LA QUALITE ET CADRE DE VIE DANS LE RESPECT DU PATRIMOINE IDENTITAIRE DE SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES.....	11
ORIENTATION N°4 : UN DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE A SON ENVIRONNEMENT	13
ORIENTATION N° 5 : MODERER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ETALEMENT URBAIN .	15

DOCUMENT DE TRAVAIL

PRÉAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présente le projet communal pour la dizaine d'années à venir. Il est le document-cadre du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme précise :

« Le projet d'aménagement et de développement durable définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durable arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

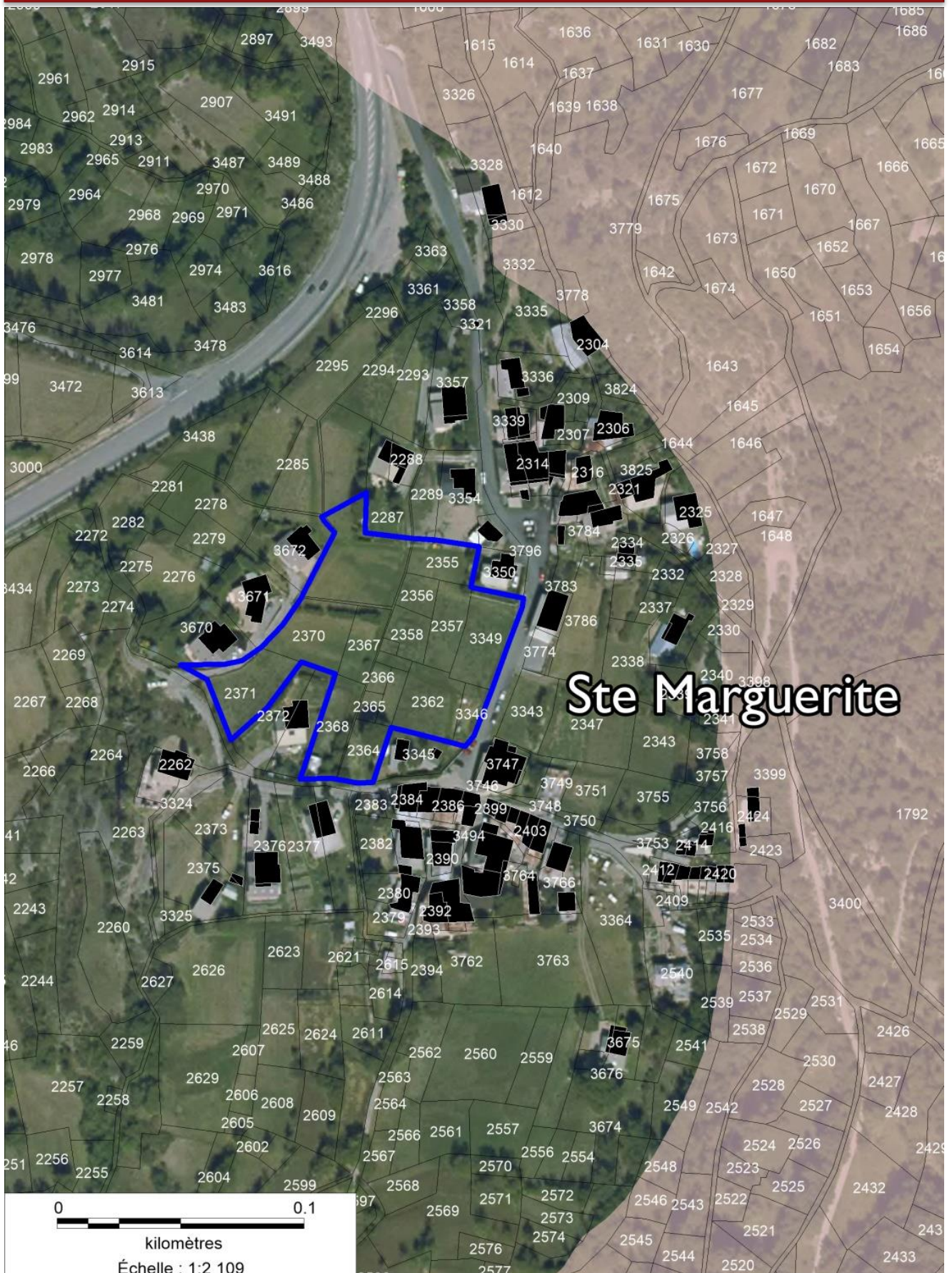
Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

ORIENTATION N° 1 : FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN ET ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRE

OBJECTIFS	ACTIONS
MAINTENIR UN POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT URBAIN EN MATIERE DE LOGEMENTS DANS LES DIFFERENTS VILLAGES ET HAMEAUX DE LA COMMUNE	<ul style="list-style-type: none">✓ Intensifier l'urbanisation à vocation de logements à Saint Marguerite, Queyrières, Saint Martin et Prelles autour d'orientations d'aménagements et de programmation sur des sites stratégiques.✓ Maintenir un potentiel d'urbanisation à vocation de logement sur les secteurs de Villar Meyer, La Rochette et du Villaret.
CONFORTER ET DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none">✓ Développer le secteur d'activités économiques à vocation commerciale et d'activités artisanales du site de Pont La Lame et de la Rochette ;✓ Maintenir les activités économiques de la zone des Isclarts.✓ Préserver et requalifier dans le respect du PPR, le potentiel touristique de l'Iscl de Prelles.✓ Maintenir le camping et réglementer les constructions existantes dans la zone de camping✓ Favoriser l'installation de nouvelles exploitations agricoles sur l'ensemble du territoire.✓ Permettre la diversification de l'activité agricole notamment au niveau agritouristique.✓ Encadrer la mixité entre activité, habitat, commerces et restaurants... à l'intérieur des zones résidentielles ;✓ Développer les zones agricoles « constructibles » pour favoriser l'installation d'exploitation.✓ Favoriser l'installation des serres agricoles tout en les encadrant.✓ Délocaliser les exploitations agricoles existantes des centres-villages✓ Développer l'agriculture dans le hameau du Bouchier✓ Améliorer les canaux

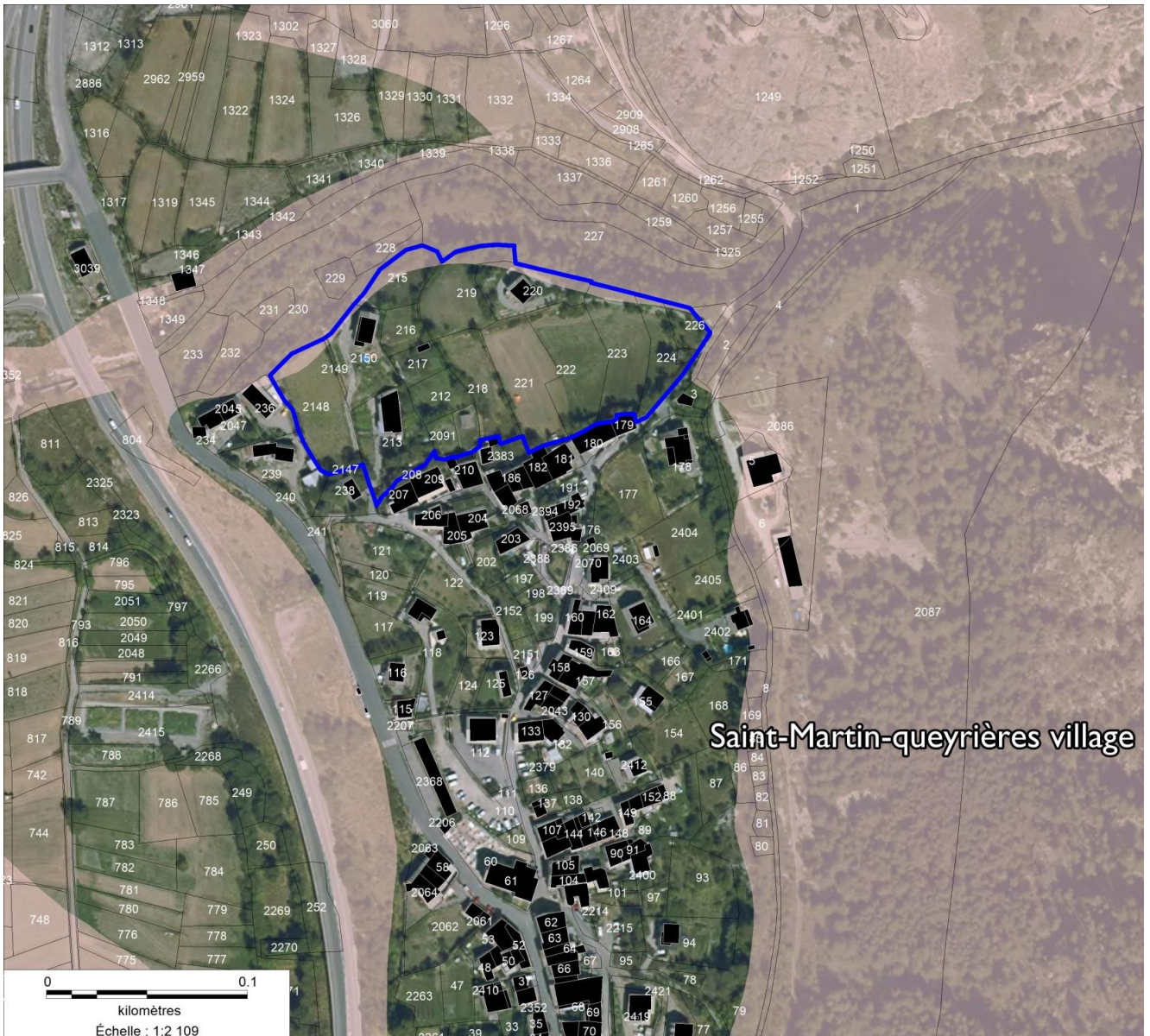
LES SITES STRATEGIQUES – SECTEUR SAINTE-MARGUERITE



LES SITES STRATEGIQUES – SECTEUR DE QUEYRIÈRES



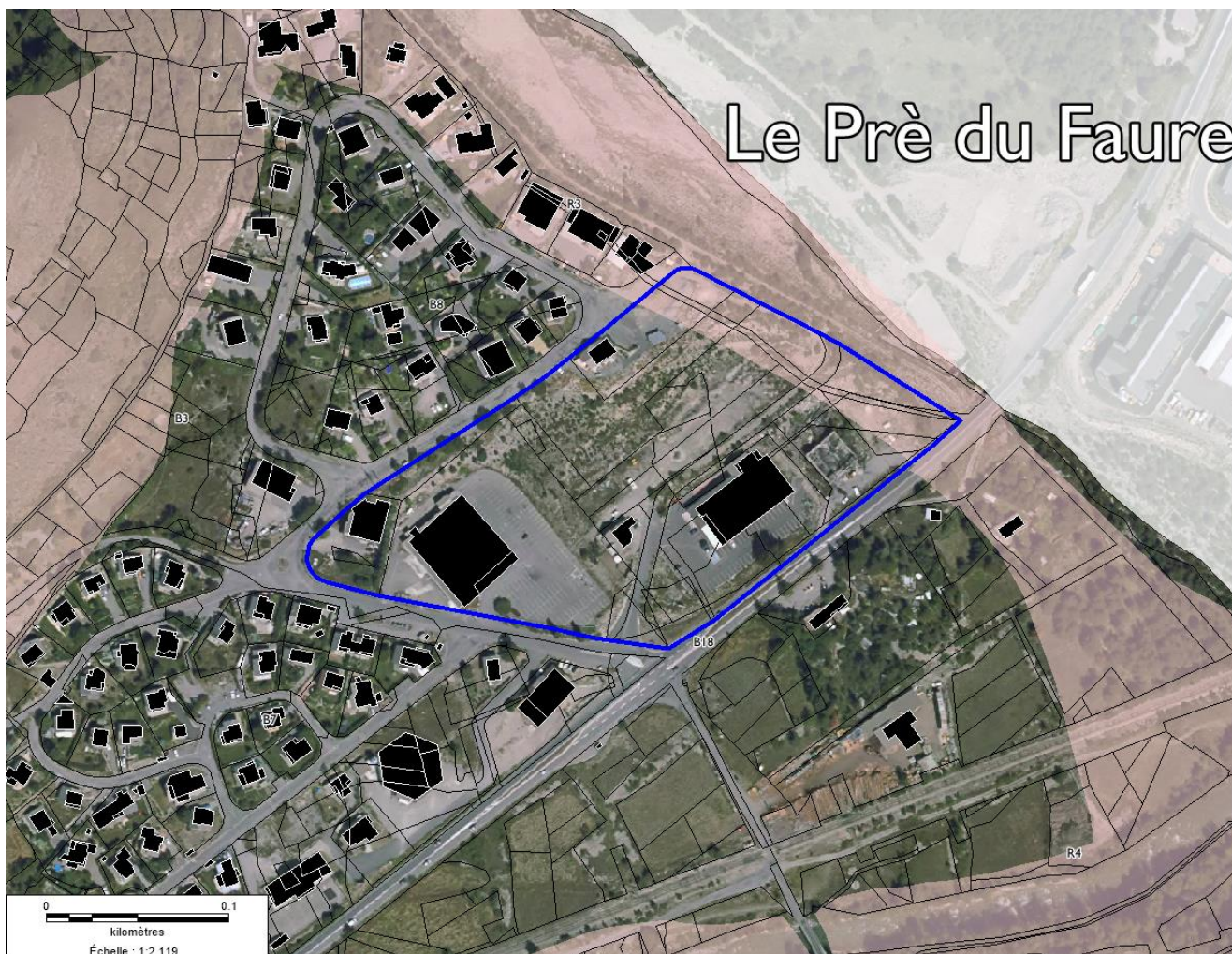
LES SITES STRATEGIQUES – SECTEUR DU VILLAGE



LES SITES STRATEGIQUES – SECTEUR DE PRELLES



LES SITES STRATEGIQUES – SECTEUR DU PRÈ DU FAURE





ORIENTATION N° 2 : LUTTER CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE COMMUNE DORTOIR EN ASSURANT UN DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE GARANT DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

OBJECTIFS	ACTIONS
MAINTENIR UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE PERMETTANT LE RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION ET LA PERENNITE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS	<ul style="list-style-type: none">✓ Ménager l'évolution démographique sur le territoire communal pour un développement de la population de l'ordre de 25 habitants par an soit un objectif de 1500 habitants sur douze ans pour pérenniser le dynamisme communal.
ORGANISER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT VARIEE	<ul style="list-style-type: none">✓ Promouvoir la diversification des formes urbaines pour garantir une diversité d'offre notamment sur les fonciers stratégiques de Sainte Marguerite, de Saint-Martin de Queyrières et de Prelles.✓ Développer une offre de logements aidés (accession aidée) notamment sur les fonciers stratégiques.✓ Utiliser les bâtiments communaux pour développer une offre de logements aidés.✓ Promouvoir une politique de rénovation urbaine.✓ Rénover les bâtiments communaux pour les associations locales.
CONFORTER LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET COMMUNICATIONS NUMERIQUES	<ul style="list-style-type: none">✓ Conforter et développer l'espace sportif à l'Isle de Prelles.✓ Favoriser le développement des réseaux d'énergies et de communications numériques en adéquation avec les projets urbains.✓ Créer une microcentrale Gros Riou✓ Aménager un citystade (multi activité) à l'école✓ Permettre l'installation de la DIRMED sur l'ancien site militaire.✓ Aménager un arrêt de bus le long de la RN94 au niveau de Sainte marguerite.✓ Développer les capacités d'accueil de l'école.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) - COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-QUEYRÈRES (HAUTES-ALPES).
 ORIENTATION 1 : FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN ET ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ - ORIENTATION N°2 : UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LE RESPECT DU PATRIMOINE IDENTITAIRE COMMUNAL

ORIENTATION 1 :

OBJECTIF 1 : MAINTENIR UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT URBAIN EN MATIÈRE DE LOGEMENTS DANS LES DIFFÉRENTS VILLAGES ET HAMEAUX DE LA COMMUNE




-  INTENSIFIER L'URBANISATION À VOCATION DE LOGEMENTS À SAINT MARGUERITE, QUEYRÈRES, SAINT MARTIN ET PRELLES AUTOUR D'ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS ET DE PROGRAMMATION SUR DES SITES STRATÉGIQUES.
-  MAINTENIR UN POTENTIEL D'URBANISATION À VOCATION DE LOGEMENT SUR LES SECTEURS DE VILLAR MEYER, LA ROCHELETTE ET DU VILLARET.

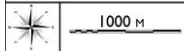
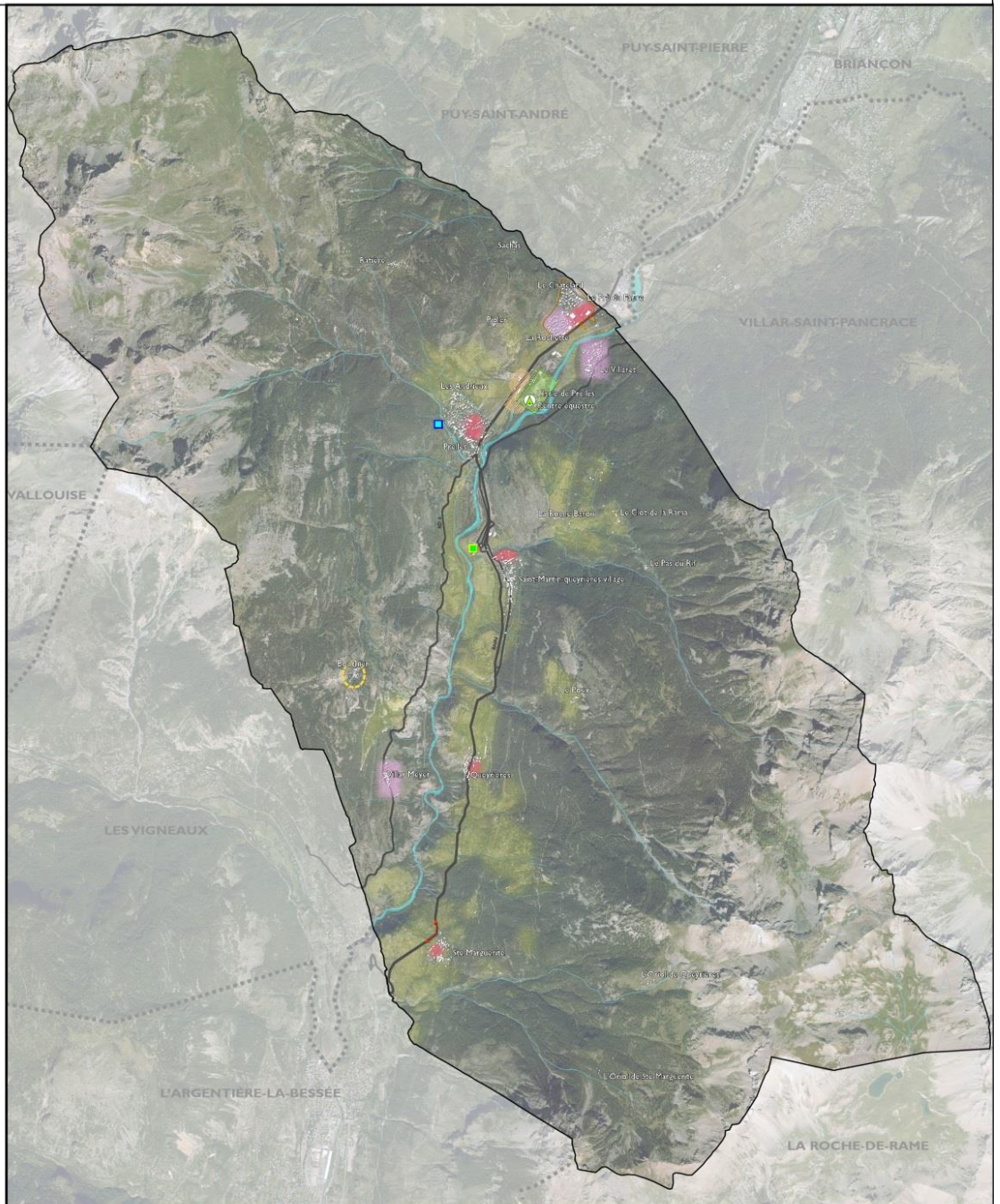
OBJECTIF 2 : CONFORTER ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

-  DÉVELOPPER LE SECTEUR D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À VOCATION COMMERCIALE ET D'ACTIVITÉS ARTISANALES DU SITE DE PONT LA LAME ET DE LA ROCHELETTE ;
-  MAINTENIR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA ZONE DES ISCLARTS.
-  PRÉSERVER ET REQUALIFIER DANS LE RESPECT DU PPR, LE POTENTIEL TOURISTIQUE DE L'ISLE DE PRELLES.
-  MAINTENIR LE CAMPING ET RÉGLEMENTER LES CONSTRUCTIONS EXISTANTES DANS LA ZONE DE CAMPING
-  DÉVELOPPER LES ZONES AGRICOLES « CONSTRUCTIBLES » POUR FAVORISER L'INSTALLATION D'EXPLOITATION.
-  DÉVELOPPER L'AGRICULTURE DANS LE HAMEAU DU BOUCHER

ORIENTATION 2 :

OBJECTIF 3 : CONFORTER LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

-  CONFORTER ET DÉVELOPPER L'ESPACE SPORTIF À L'ISLE DE PRELLES.
-  CRÉER UNE MICROCENTRALE GROS RIOU
-  AMÉNAGER UN CITYSTADE (MULTI ACTIVITÉ) À L'ÉCOLE
-  AMÉNAGER UN ARRÊT DE BUS LE LONG DE LA RN94 AU NIVEAU DE SAINT MARGUERITE.



Alpicité
 Nicolas BREUILLOT
 Urbanisme & Paysage

SARL ALPICITE
 14, rue Caffè - 05200 EMBRUN
 Tel : 04.92.46.51.80 - Email : contact@alpicite.fr

MONTECO
 90 ch. du réservoir - 04260 ALLOS
 Tel : 04.92.83.81.36 / 06.12.61.35.47
 Mail : contact@monteco.fr







ORIENTATION N° 3 : UN DÉVELOPPEMENT URBAIN SOUCIEUX DU MAINTIEN DE LA QUALITÉ ET DU CADRE DE VIE DANS LE RESPECT DU PATRIMOINE IDENTITAIRE COMMUNAL.

OBJECTIFS	ACTIONS
MAINTENIR ET DEVELOPPER LA FONCTIONNALITE DU TISSU URBAIN POUR FACILITER LES DEPLACEMENTS.	<ul style="list-style-type: none">✓ Améliorer et requalifier l'entrée de ville au niveau du secteur Pré du Faure – La Rochette afin d'éviter la dégradation du paysage.✓ Garantir le traitement paysager de l'ensemble de la traversée communal de la RN94 dans le respect de la loi Barnier pour les secteurs urbanisables.✓ Conforter les déplacements piétons en fonction du développement urbain futur par secteur✓ Ménager et développer des cheminements doux.✓ Conforter l'offre de stationnement aux abords des centres anciens.
PROTEGER LA QUALITE PAYSAGERE DU TERRITOIRE EN FONCTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN.	<ul style="list-style-type: none">✓ Maintenir et protéger l'ensemble des espaces agricoles ouverts ou semi-ouverts de la fermeture et de l'urbanisation diffuse pour leur qualité environnementale, agronomique, paysagère et/ou patrimoniale fort ainsi que la charpente bocagère associée.✓ Requalifier les constructions dégradées le long de la RN94 notamment dans le secteur du Pré de Faure.✓ Protéger les sites archéologiques répertoriés par l'état.✓ Maintenir le socle paysager des hameaux perchés : Le Villaret, Bouchier, Villar Meyer✓ Préserver les coupures vertes notamment au Nord-Est du territoire communal✓ Conforter et/ou valoriser les silhouettes villageoises des hameaux communaux les plus anciens.✓ Veiller à l'intégration paysagère des aménagements urbains et des équipements par la mise en œuvre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
PRESERVER LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES ET URBAINES TRADITIONNELLES AINSI QUE L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE ASSOCIE	<ul style="list-style-type: none">✓ Préserver les caractéristiques urbaines et architecturales traditionnelles des cœurs de villages.✓ Protéger le patrimoine naturel et architectural protégé ou non : église paroissiale St Martin, le chemin de la Vieille Porte dit Pertuis Rostan, chalets d'alpages, chapelles, le patrimoine vernaculaire, les constructions remarquables

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) - COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-QUEYRÈRES (HAUTES-ALPES).
 ORIENTATION 3 : UN DÉVELOPPEMENT URBAIN SOUCIEUX DU MAINTIEN DE LA QUALITÉ ET DU CADRE DE VIE DANS LE RESPECT DU PATRIMOINE IDENTITAIRE COMMUNAL.



OBJECTIF 1 : MAINTENIR ET DÉVELOPPER LA FONCTIONNALITÉ DU TISSU URBAIN POUR FACILITER LES DÉPLACEMENTS.

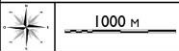
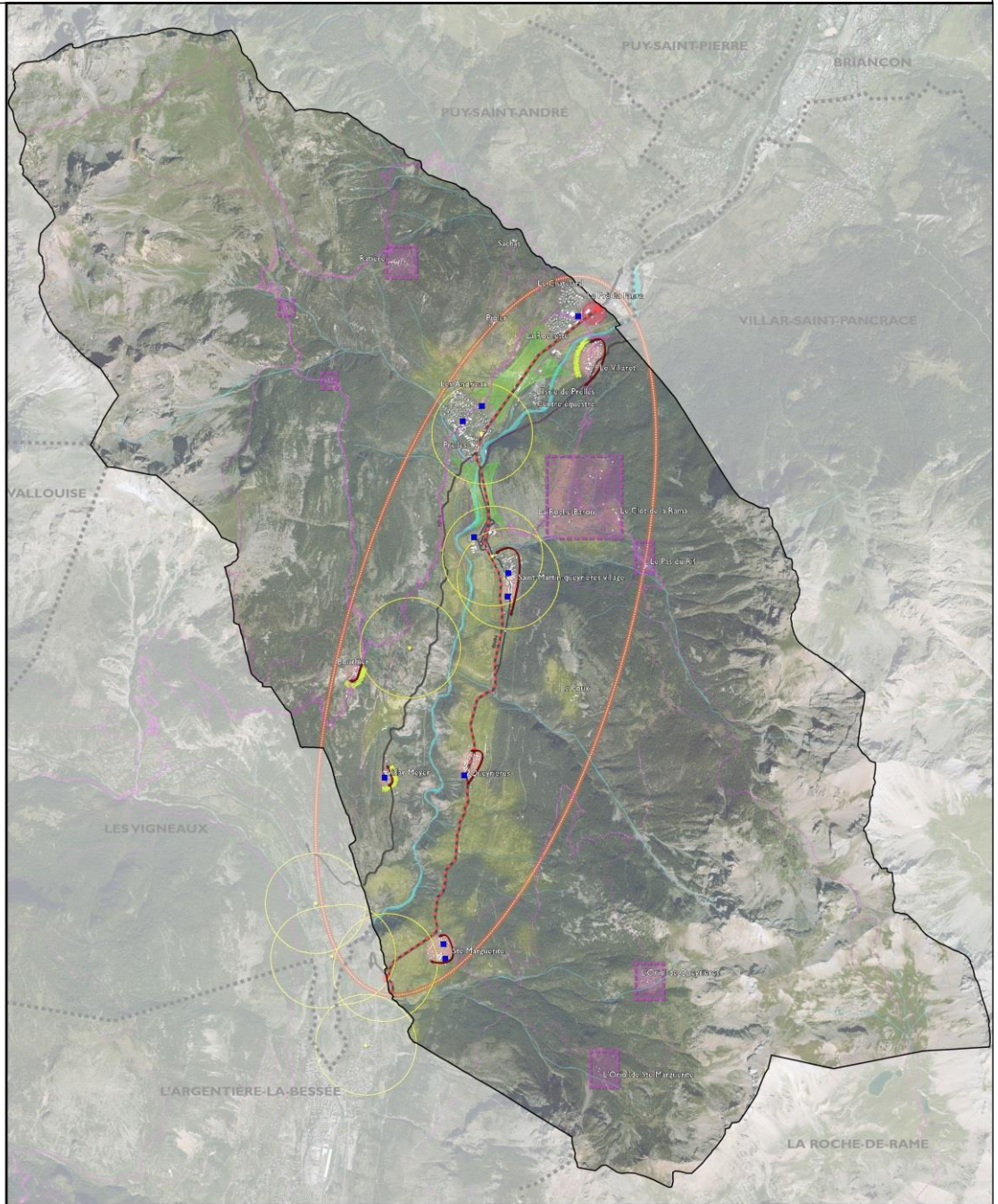
-  AMÉLIORER ET REQUALIFIER L'ENTRÉE DE VILLE AU NIVEAU DU SECTEUR PRÉ DU FAURE – LA ROCHETTE AFIN D'ÉVITER LA DÉGRADATION DU PAYSAGE.
-  GARANTIR LE TRAITEMENT PAYSAGER DE L'ENSEMBLE DE LA TRAVERSÉE COMMUNALE DE LA RN94 DANS LE RESPECT DE LA LOI BARNIER POUR LES SECTEURS URBANISABLES.
-  MÉNAGER ET DÉVELOPPER DES CHEMINEMENTS DOUX.
-  CONFORTER L'OFFRE DE STATIONNEMENT AUX ABORDS DES CENTRES ANCIENS.

OBJECTIF 2 : PROTÉGER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE EN FONCTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN.

-  MAINTENIR ET PROTÉGER L'ENSEMBLE DES ESPACES AGRICOLES OUVERTS OU SEMI-OUVERTS DE LA FERMETURE ET DE L'URBANISATION DIFFUSE POUR LEUR QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE, AGRONOMIQUE, PAYSAGÈRE ET/OU PATRIMONIALE FORT AINSI QUE LA CHARPENTE BOCAJÈRE ASSOCIÉE.
-  REQUALIFIER LES CONSTRUCTIONS DÉGRADÉES LE LONG DE LA RN94 NOTAMMENT DANS LE SECTEUR DU PRÉ DE FAURE.
-  PROTÉGER LES SITES ARCHÉOLOGIQUES RÉPERTORIÉS PAR L'ÉTAT.
-  MAINTENIR LE SOCLE PAYSAGER DES HAMEAUX PERCHÉS : LE VILARET, BOUCHIER, VILLAR MEYER
-  PRÉSERVER LES COUPURES VERTES NOTAMMENT AU NORD-EST DU TERRITOIRE COMMUNAL
-  CONFORTER ET/OU VALORISER LES SILHOUETTES VILLAGEOISES DES HAMEAUX COMMUNAUX LES PLUS ANCIENS.

OBJECTIF 3 : PRÉSERVER LES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES ET URBAINES TRADITIONNELLES AINSI QUE L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE ASSOCIÉ

-  PRÉSERVER LES CARACTÉRISTIQUES URBAINES ET ARCHITECTURALES TRADITIONNELLES DES CŒURS DE VILLAGES.
-  PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL ET ARCHITECTURAL PROTÉGÉ OU NON : ÉGLISE PAROISSIALE ST MARTIN, LE CHEMIN DE LA VIEILLE PORTE DIT PERTUIS ROSTAN, CHALETS D'ALPAGES, CHAPELLES, LE PATRIMOINE VERNACULAIRE, LES CONSTRUCTIONS REMARQUABLES



Alpicité
 Nicolas BREUILLOT
 Urbanisme & Paysage

SARL ALPICITÉ
 14, rue Caffè - 05200 EMBRUN
 Tel : 04.92.46.51.80 - Email : contact@alpicite.fr

MONTECO
 90 ch. du réservoir - 04260 ALLOS
 Tel : 04.92.83.81.36 / 06.12.61.35.47
 Mail : contact@monteco.fr





ORIENTATION N° 4 : UN DÉVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE A SON ENVIRONNEMENT




OBJECTIFS	ACTIONS
PROTEGER ET MENAGER LA TRAME VERTE	<ul style="list-style-type: none">✓ Préserver les milieux à forts enjeux écologiques notamment l'ensemble des pelouses sèches✓ Préserver et protéger la trame verte (bocage, couvert forestier...), les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques notamment ceux définis par le SRCE
PROTEGER LA TRAME BLEUE ET LA RESSOURCE EN EAU DU TERRITOIRE.	<ul style="list-style-type: none">✓ Protéger les milieux aquatiques à forts enjeux écologiques notamment l'ensemble des zones humides du territoire ;✓ Protéger et ménager les cours d'eau et leur ripisylve✓ Protéger et préserver de toutes pollutions, les points de captage des eaux, ainsi que leur périmètre de protection.
PROMOUVOIR UN HABITAT DURABLE	<ul style="list-style-type: none">✓ Inciter le développement de constructions dites durables et les systèmes d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables (réseaux d'énergies).✓ Améliorer la performance énergétique des bâtiments existants et à venir ;

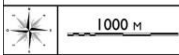
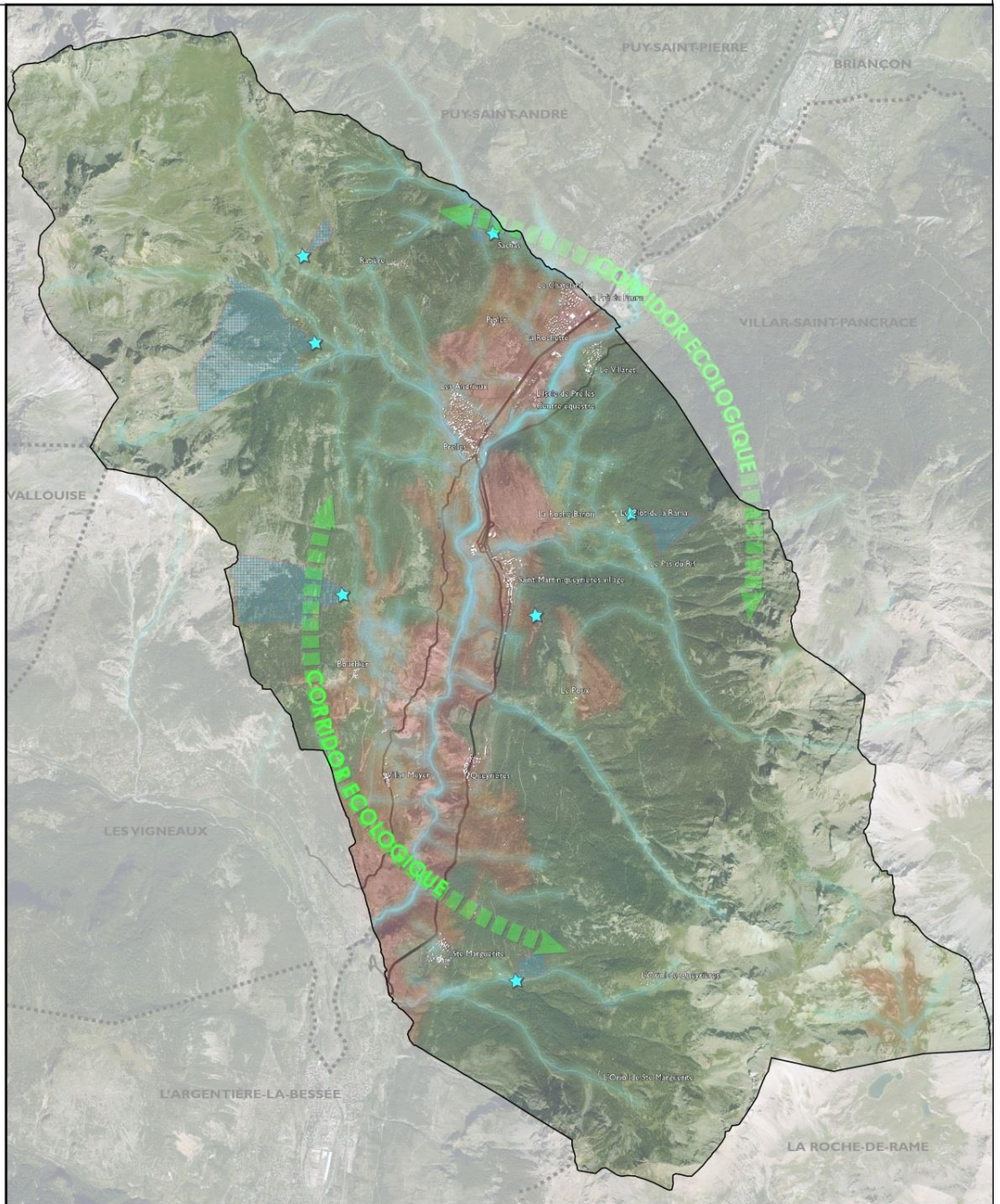
PROJET D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) - COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-QUEYRÈRES (HAUTES-ALPES).
 ORIENTATION 4 : UN DÉVELOPPEMENT URBAIN INTÉGRÉ À SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF 1 : PROTÉGER ET MENER LA TRAME VERTE

-  PRÉSERVER LES MILIEUX À FORTS ENJEUX ÉCOLOGIQUES NOTAMMENT L'ENSEMBLE DES PELOUSES SÈCHES
-  PRÉSERVER ET PROTÉGER LA TRAME VERTE (BOCAGE, COUVERT FORESTIER...), LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES NOTAMMENT CEUX DÉFINIS PAR LE SRCE

OBJECTIF 2 : PROTÉGER LA TRAME BLEUE ET LA RESSOURCE EN EAU DU TERRITOIRE

-  PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES À FORTS ENJEUX ÉCOLOGIQUES NOTAMMENT L'ENSEMBLE DES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE ;
-  PROTÉGER ET MENER LES COURS D'EAU ET LEUR RIPISYLVE
-  PROTÉGER ET PRÉSERVER DE TOUTES POLLUTIONS, LES POINTS DE CAPTAGE DES EAUX, AINSI QUE LEUR PÉRIMÈTRE DE PROTECTION.



Alpicité
 Nicolas BREUILLOT
 Urbanisme & Paysage

SARL ALPICITÉ
 14, rue Caffè - 05200 EMBRUN
 Tél : 04.92.46.51.80 - Email : contact@alpicite.fr



MONTECO
 90 ch. du réservoir - 04260 ALLOS
 Tél : 04.92.83.81.36 / 06.12.61.35.47
 Mail : contact@monteco.fr



ORIENTATION N° 5 : MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

OBJECTIFS	ACTIONS
LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACE	<ul style="list-style-type: none">✓ Limiter la consommation d'espaces à 9 ha.✓ Imposer une densité moyenne de construction sur l'ensemble du territoire communal identique ou supérieur à la densité actuelle soit environ 20 logements par hectare sur les fonciers stratégiques.✓ Permettre l'extension limitée des constructions isolées du territoire.✓ Combler prioritairement les « dents creuses » dans le respect de la consommation d'espaces proposée.
FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN	<ul style="list-style-type: none">✓ Inciter à la rénovation urbaine et architecturale ;✓ Permettre le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles en logement ou activités